

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Pyrogel® XTE**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation Matériau d'isolation haute performance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Aspen Aerogels, Inc.
30 Forbes Road, Bld. B
Northborough, MA 01532
USA
+1 (508) 691-1111

Service chargé des renseignements: EHS@aerogel.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

INFOTRAC : +1-352-323-3500 (international)
+1-800-535-5053 (États-Unis uniquement)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

Indications complémentaires:

Cette fiche d'information sur les articles est fournie à titre gracieux en réponse aux demandes des clients. Le produit est classé comme un article conformément aux réglementations locales. Les articles ne sont pas soumis aux réglementations de communication des dangers de cette géographie.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Aucun

Pictogrammes de danger Aucun

Mention d'avertissement Aucun

Mentions de danger Aucun

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

	Verre fibreux, qualité textile substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	>50,0%
CAS: 1309-37-1 EINECS: 215-168-2	trioxyde de di fer substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1,0-5,0%
CAS: 21645-51-2 EINECS: 244-492-7	hydroxyde d'aluminium substance pour laquelle il existe, en vertu des dispositions communautaires, des limites d'exposition sur le lieu de travail	1,0-5,0%

(suite page 2)

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 1)

Indications complémentaires:

Les composants non dangereux sont répertoriés ci-dessus en raison de l'existence de valeurs de niveau d'exposition professionnelle (OEL) spécifiques au pays (voir section 8) ou sont divulgués volontairement.

La concentration exacte en pourcentage de la composition n'a pas été divulguée en tant que secret commercial ou est divulguée en tant que fourchette en raison de la variation des lots.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1 Description des premiers secours**

Remarques générales: Aucune mesure particulière n'est requise.

Après inhalation: Veiller à l'apport d'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver avec beaucoup d'eau et de savon.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique des yeux, de la peau ou des voies respiratoires.

Les aérogels de silice sont hydrophobes (repoussent l'eau) et peuvent provoquer un assèchement temporaire et une irritation de la peau, des yeux et des muqueuses.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction: Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit est un super-isolant. Les rouleaux de matériau retiennent la chaleur dans les couches internes et peuvent s'enflammer après l'extinction du feu.

Tenir le matériau chaud à l'écart des matériaux combustibles. Refroidir l'isolant chaud avec beaucoup d'eau.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité:

Les procédures normales de lutte contre l'incendie doivent être suivies pour éviter l'inhalation de la fumée et des gaz produits par le feu.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter la formation de poussière.

Assurer une ventilation adéquate.

Utiliser les équipements de protection individuelle nécessaires.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement: Aucune mesure particulière n'est requise.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ramasser en utilisant des méthodes qui évitent la production de poussière. Ramasser les gros morceaux et aspirer la poussière. Placer dans un conteneur approprié pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

(suite page 3)

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 2)

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter la formation de poussière.

Eviter le contact de la poussière avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

Les couvertures en aérogel peuvent générer de la poussière lorsqu'elles sont manipulées. La poussière d'aérogel étant hydrophobe, l'eau n'est pas un agent de contrôle de la poussière efficace. L'aspiration locale doit être la principale méthode de contrôle des poussières. L'aspiration à sec est la méthode préférée pour nettoyer la poussière. Cette méthode permet de réduire la zone d'exposition. Les matériaux coupés peuvent être réutilisés dans des applications secondaires et doivent être rapidement emballés dans des sacs refermables. Les déchets doivent être emballés en vue de leur élimination. Se laver les mains à l'eau et au savon après avoir manipulé le produit.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Stockage:****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Conserver l'emballage hermétiquement fermé jusqu'au moment de l'utilisation.

Indications concernant le stockage commun: Pas nécessaire.**Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au sec.**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Informations complémentaires sur l'installation et la mise en service de systèmes d'isolation industriels (température >200 °C) :

La décomposition thermique des composants à l'état de traces dans l'isolation est normale lors de l'installation de matériaux d'isolation fibreux sur des équipements chauds fonctionnant à des températures supérieures à 200 °C et lors de la mise en service. Cette décomposition est temporaire et peut générer des fumées avec des odeurs désagréables. Bien ventiler la zone et se tenir à distance de l'équipement chauffé. Dans les espaces clos et confinés, utiliser un respirateur à adduction d'air. Le choix du respirateur doit être fait par une personne qualifiée.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1 Paramètres de contrôle****Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates sont prioritaires par rapport à l'utilisation d'équipements de protection individuelle. Utiliser des enceintes, une ventilation locale par aspiration ou d'autres mesures techniques pour maintenir l'exposition des travailleurs aux contaminants en suspension dans l'air en deçà des limites recommandées ou légales.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**Verre fibreux, qualité textile**VLEP | Valeur à long terme: 1 fibre per cm³**1309-37-1 trioxyde de di fer**VLEP | Valeur à long terme: 5 mg/m³**21645-51-2 hydroxyde d'aluminium**VLEP | Valeur à long terme: 2 mg/m³
en Al**Informations relatives à la réglementation VLEP:** ED 1487 05.2021**Remarques supplémentaires:**

La surveillance des concentrations de la substance dans l'air sur le lieu de travail peut être nécessaire pour assurer la conformité avec les valeurs limites d'exposition officielles et l'adéquation des contrôles d'exposition. Pour plus d'informations, contacter le fournisseur ou les autorités compétentes.

(suite page 4)

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 3)

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition**Équipement de protection individuel:****Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire: Choisir l'équipement et l'utiliser conformément aux réglementations locales et nationales.

Protection des mains:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux: Il est recommandé de porter des lunettes de sécurité appropriées.

Protection du corps: Il est recommandé de porter des vêtements de travail appropriés.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Indications générales****Aspect:**

Forme:	Tissu non tissé
Couleur:	Selon désignation produit

Odeur: Caractéristique

Seuil olfactif: Non déterminé.

valeur du pH: Non applicable.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: Non déterminé.

Point d'éclair Non applicable.

Inflammabilité (solide, gaz): La substance n'est pas inflammable.

Température de décomposition: Non déterminé.

Température d'inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

Limites d'explosion:

Inférieure: Non déterminé.

Supérieure: Non déterminé.

Pression de vapeur: Non applicable.

Densité: Non déterminée.

Densité relative Non déterminé.

Densité de vapeur: Non applicable.

Taux d'évaporation: Non applicable.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau: Non déterminé.

Viscosité:

Dynamique: Non applicable.

(suite page 5)

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 4)

Cinématique: Non applicable.**Teneur en solvants:****Teneur en substances solides:** 100,0 %**9.2 Autres informations** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité** Non réactif dans des conditions normales.**10.2 Stabilité chimique** Stable dans des conditions normales.**Décomposition thermique/conditions à éviter:**

Pas de produits de décomposition dangereux dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Voir ci-dessous les produits de décomposition dangereux sur les équipements chauds.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses Aucune réaction dangereuse connue.**10.4 Conditions à éviter** Éviter une exposition prolongée au-dessus de la température d'utilisation recommandée.**10.5 Matières incompatibles:** Acides et bases forts.**10.6 Produits de décomposition dangereux:**

La décomposition thermique des composants à l'état de traces dans l'isolation est normale lors de l'installation de matériaux d'isolation fibreux sur des équipements chauds fonctionnant à des températures supérieures à 200 °C et lors de la mise en service. L'émission de produits de décomposition ne se produit généralement qu'au cours des premières heures. Des alcools de faible poids moléculaire, de l'ammoniac et d'autres produits de décomposition indéterminés peuvent être présents lorsque le produit est chauffé à une température supérieure à 200 °C. Lorsqu'il est chauffé à plus de 350 °C, les produits de combustion primaires devraient comprendre du dioxyde de carbone, de l'eau et éventuellement du monoxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1 Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Effet primaire d'irritation:****Corrosion cutanée/irritation cutanée**

La manipulation peut provoquer un dessèchement et une irritation temporaire de la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

La manipulation peut provoquer un dessèchement et une irritation temporaire des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Indications toxicologiques complémentaires:

La décomposition thermique des composants à l'état de traces de l'isolant pendant l'installation sur un équipement chaud fonctionnant à des températures supérieures à 200 °C et pendant le démarrage peut générer des fumées qui peuvent être irritantes pour les yeux et le système respiratoire.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 5)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité****Toxicité aquatique:** Non toxique pour l'environnement aquatique.**12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.**12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**Autres indications écologiques:****Indications générales:** En général non polluant**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB****PBT:** Non applicable.**vPvB:** Non applicable.**12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets****Recommandation:**

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Emballages non nettoyés:**Recommandation:** Couvrir rapidement pour éviter la production de poussière.**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU****ADR, IMDG, IATA** non réglementé**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU****ADR, IMDG, IATA** non réglementé**14.3 Classe(s) de danger pour le transport****ADR, ADN, IMDG, IATA****Classe** non réglementé**14.4 Groupe d'emballage****ADR, IMDG, IATA** non réglementé**14.5 Dangers pour l'environnement:** Non applicable.**14.6 Précautions particulières à prendre par****l'utilisateur** Non applicable.**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II****de la convention Marpol et au recueil IBC** Non applicable.**"Règlement type" de l'ONU:** non réglementé**RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation****15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Directive 2012/18/UE****Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

(suite page 7)

Nom du produit: Pyrogel® XTE

(suite de la page 6)

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.**RUBRIQUE 16: Autres informations**

Les informations ci-dessus décrivent exclusivement les exigences de sécurité du produit et sont basées sur nos connaissances actuelles. Elles ont pour but de vous conseiller sur la manière d'utiliser en toute sécurité le produit mentionné dans cette fiche de données de sécurité pour le stockage, le traitement, le transport et l'élimination. Les informations ne peuvent pas être transférées à d'autres produits. En cas de mélange du produit avec d'autres produits ou en cas de transformation, les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité ne sont pas valables pour le nouveau matériau fabriqué.

Service établissant la fiche technique: EHS Department**Contact:** ehs@aerogel.com**Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative